

Témoignage d'Edem Kodjo devant la CVJR

Permettez moi, avant de rentrer dans le vif du sujet de vous féliciter pour le travail remarquable que vous avez déjà accompli et que vous êtes en train d'accomplir pour ce pays. Je lis la presse et je sais qu'elle n'est pas toujours tendre avec vous, mais nous voyons aussi clairement les pas en avant qui sont faits et qui sont décisifs et déterminants, puisque ce pays n'a jamais voulu entrer dans la voie du grand pardon que nous lui avons suggéré depuis 1990. Voilà que l'histoire en marche a finalement fait de ce grand pardon, la voie de touche, l'élément incontournable du véritable vouloir vivre ensemble des togolaises et des togolais.

Je me permets humblement non seulement de vous féliciter mais de vous exhorter à continuer dans cette voie parce que je suis convaincu que c'est la voie de la vérité, c'est la voie de la justice qui va nous amener à la réconciliation tant prônée depuis des décennies et jamais réalisée. J'ai vécu tous les événements que notre pays a connus de 1990 à 2005, puisque votre mandat s'arrête à 2005 et je me permettrai d'intervenir sur quelques points qui ont déjà fait l'objet ici d'audiences particulières et d'audiences générales. Ces événements, je me suis retrouvé impliqué d'une manière ou d'autre dans leur déroulement, dans leur conclusion et dans leur suivi.

La première chose que je dois retenir et ce par ordre chronologique, c'est l'attaque de la primature de 1992. Cette attaque est peut-être la conséquence d'un certain nombre de débats au haut conseil de la République, conséquence aussi de la façon dont l'action gouvernementale se déployait, le fait en outre qu'on n'a pas eu le courage de mettre au sein de ce gouvernement, des ministres représentant le Rassemblement du Peuple Togolais, tout cela a créé une situation de confusion et de difficulté sans nom. Le premier ministre, notre frère Joseph Kokou Koffigoh s'est trouvé en difficulté avec les siens propres.

J'ai bonne souvenance qu'à la veille ou l'avant veille de cette attaque de la primature, nous leaders des partis politiques, étions passés le voir et notre frère Ayéva Zarifou qui avait toujours les informations de premières mains nous laissait entendre que les choses se compliquaient et qu'il n'était pas certain que cette expérience allait durer. Nous étions allés voir Me Koffigoh pour parler avec lui bien que déjà en notre sein il y en avait qui trouvaient que le premier ministre était plus soucieux de son avenir que de l'Etat. C'était une opinion qui valait ce qu'elle valait mais qui n'était peut-être pas

totallement fondée, mais toujours est-il qu'avec l'influence de l'ambassadeur de France de l'époque, il pensait déjà, contrairement aux dispositions de la loi fondamentale qui nous servait de constitution, se présenter à la présidence de la République alors que la conférence nationale l'avait interdit.

Et c'est la raison pour laquelle un certain nombre d'entre nous avaient refusé de se présenter à la primature. J'ai bonne souvenance que dans la salle de la conférence nationale, feu Agbobli Joachin avait présenté ma candidature à ce poste de premier ministre, mais j'ai été obligé de la décliner. Donc l'ambiance entre le premier et nous commençait à s'oblitérer. Quand M. Ayéva a fait part des données qui étaient en sa possession, nous étions tous inquiets et l'inquiétude unit toujours. Parce que nous étions tous inquiets, nous avons reformer la solidarité du groupe autour du premier ministre. Quarante huit heures plus tard, ce qui Ayéva nous avait révélé sans trop de précision, était arrivé, c'est-à-dire l'attaque de la primature.

Nous les leaders des partis politiques de l'époque, nous nous étions égaillés dans la nature. Moi je me trouvais au fin fonds de Bè dans une famille que je n'avais jamais vu ne d'Adam ni d'Eve, qui m'a accueilli, me nourrissait et m'hébergeait et contrairement à mes bonnes habitudes, j'étais obligé là bas de faire la queue tous les matins pour aller aux toilettes. De là j'étais le seul des leaders politiques à garder un contact direct avec la primature avec M. Dogbatsè qui avait un téléphone satellitaire et moi aussi un autre téléphone qui permettait de communiquer de cette façon. Sur ce téléphone, je suivais de près toutes les dispositions que la communauté internationale prenait pour évacuer leurs ressortissants et les mettre à l'abri et à partir de ce téléphone je communiquais avec la primature, je répercutais les informations sur Gnininvi et les autres leaders. Alors nous avons suivi pas à pas l'évolution des choses, on nous réclamait à l'Etat major, la liste était régulièrement déroulée sur les antennes, Agboyibo, Ayidam, Kodjo etc.

Nous n'y sommes jamais allés. Les choses se sont compliqués le lendemain matin, il y a eu mort d'homme dont le frère du chef de l'Etat, Koffigoh a été amené à Lomé II, on ne sait pas exactement comment les choses se sont passées, il y a eu des décès dans les rangs de ceux qui assuraient sa sécurité et la nuit de ce 3 au 4, ma maison à Agoè Nyévè qui était toute neuve et que je me proposais d'intégrer avant Noël a été totalement saccagée, incendié et les murs et les vitres ont reçu des tirs de mitraillettes. c'était quelque chose d'effarant.

L'ambassadeur d'Allemagne de l'époque est allée là-bas photographier les dégâts je suis sûr que ces images d'archives doivent encore être avec eux.

Voilà ce que je sais de l'attaque de la primature qui a eu comme conséquence la mise en place de la commission paritaire de suivi qui a été imposée au premier ministre et qui va réunir autour d'une table comme celle là, les délégués du RPT et ceux de l'opposition en nombre égal pour essayer de corriger les outrances et les excès de la conférence nationale.

Je vais passer maintenant à la séquestration du HCR.

Le climat n'était toujours pas serein et les difficultés étaient toujours évidentes. Il faut dire qu'au HCR on s'était déjà prononcé, avant même l'attaque de la primature, sur la dissolution du RPT Là je dois confesser mon rôle, et dire ici qu'à une séance, le sujet était mis à l'ordre du jour. Le problème qui se posait était en fait la dévotion des biens du RPT qui devait entraîner ipso facto sa dissolution.

Nous réclamions les biens du RPT parce que nous estimions que tout le monde ayant cotisé au trésor du RPT, tout le monde ayant subi des prélèvements sur son salaire, que ces biens ne pouvaient pas revenir à un seul parti. Qu'il y avait un minimum de justice distributive qu'il fallait respecter et donc nous n'acceptons que tout ça demeure au RPT. De fil en aiguille, la question a pris feu, les discussions étaient très houleuses et feu le ministre Komlavi avait qui je m'entendait bien, revenait régulièrement sur ceux qui ont mis sur pied le RPT, il martelait tellement ce sujet qu'à un moment je me suis senti offensé, j'ai demandé la parole pour répondre à Komlavi J'ai dit en substance que j'assumais donc la mise en place du RPT et qu'en fonction de tout ce qui a été dit et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés, je prononce la dissolution du RPT.

C'est moi qui dis cela, puisque moi j'ai été secrétaire général du RPT et la façon dont M. Komlavi présentait les choses me donnait l'impression qu'il était en train de dire qu'on se disculpait de notre précédente appartenance au RPT. Alors que n'ai jamais nier le rôle que j'ai eu à jouer au RPT. Ces paroles que j'ai prononcées en dissolvant le RPT ont suffi pour mettre le feu aux poudres alors qu'il n'y a pas eu d'annonce formelle de la dissolution du RPT par le haut conseil de la République. Malheureusement la balle a porté et on en connaît les conséquences.

J'avais décidé par la suite de ne plus prendre part aux travaux du HCR parce que j'estimais que les débats n'étaient pas toujours à la hauteur et

j'avais le sentiment de perdre mon temps. je ne croyais plus en cette en la capacité de cette Assemblée à véritablement régler au fonds toutes les de notre pays. Un jour je reçois un coup de fil de MSR Kpodzro qui m'a suggéré de revenir au HCR surtout que le lendemain il y avait un débat important sur la liberté de la presse. C'est clair que les suggestions de Monseigneur sont des ordres pour le chrétien que je suis. J'ai alors accepté d'aller à cette séance et je me trouvais à une place où je faisais directement face à la porte d'entrée à la salle. Un moment je vois les brodequins d'un militaire qui est entré dans la salle, qui s'est incliné très respectueusement devant Monseigneur, puis il a lu un texte qu'il avait préparé, réclamant des droits pour l'armée. Donc Monseigneur a demandé notre avis, et nous étions en train de discuter de cela quand on a vu entrer certains de nos camarades qui n'étaient pas membres du HCR mais qu'on est parti chercher dans une salle en haut où ils tenaient une réunion. On n'avait rien compris.

Ils rentrent dans la salle suivis d'hommes armés, qui pointent leur armes sur Monseigneur, et d'autres sur nous, l'air méchant. Ils ont commencé à citer les noms des gens qu'ils cherchaient, heureusement, qu'ils ne nous connaissaient pas. Eux seuls pouvaient entrer et sortir. Les honorables membres du HCR sont restés en salle sans manger ni boire pendant 26heures. le pire c'est que la porte étant fermée, on n'avait même pas le droit d'aller aux toilettes, imaginer des gens qui avaient pour la plupart la cinquantaine, engloutis dans une salle où ils n'avaient pas le droit de sortir pour faire leur toilettes! Il y en a qui ont été obligé d'aller au fonds de la salle pour uriner par terre. Monseigneur Gbikpi, toujours intrépide a essayé de forcer ces barrages pour arriver à nous mais on ne lui a pas donné cette chance.

Dehors les ambassades se sont mobilisées étaient révoltées contre cet attentat à la démocratie. Le lendemain, nous apprenons que le général Eyadema nous envoie de la nourriture, tout le monde était révolté. J'ai vu Me Agboyibo bondir de son siège indigné demandant d'aller dire au président qu'on n'est pas ici pour manger mais nous voulons notre liberté. C'était quelque chose de tragique. A un moment donné, nous voyons un officier qui entre dans la salle et qui lit les noms de quelques leaders, Edem Kodjo, Me Agboyibo, Zarifou Ayéva, Dahuhu Péré etc. Nous avons pensé qu'étant leaders, ils ont voulu nous libérer en premier. Nous sortons, montons les escaliers vers le grand hall et je voie un militaire qui accompagne M. Péré à la sortie. Je pensais que ce serait la même chose pour nous tous. Nous avons voulu suivre, mais ils nous ont plutôt conduit en haut dans une salle où il y avait un comité de réception, un officier et un

homme de troupe.

L'officier sort de sa poche une fiche sur laquelle le traitement qui devait être réservé aux uns et aux autres était marqué. Ils s'en parent d'Ayéva Zarifou, le couchent par terre et devant nous il a été frappé de coups de bâton. Je ne sais pas comment il a fait mais il devait avoir la colonne vertébrale cassée. Mais je rang témoignage du courage de Zarifou Ayéva, jamais il n'a poussé un cri. Quand l'impact de ce bâton tombait sur lui, on entendait seulement un gémissement. Ayéva s'est levé après le traitement et ce fut mon tour. Alors l'officier dit "celui-là, c'est une gifle". Le temps que je prenne mes dispositions, ce soldat m'envoie une de ces gifles que moi qui mesure 1,83 mètre et qui pèse 87 kg, je me suis retrouvé par terre. C'est dire le choc que j'ai reçu et quand je me suis levé, il a enlevé son ceinturon, il s'est mis à me frapper, et l'officier lui dit non ce n'est pas ce qui est prévu pour lui, ça ne compte pas dans le programme.

Finalement il a été obligé lui-même d'aller ceinturer le soldat qui me frappait. Me Agboyibo a lui aussi reçu sa gifle sans trop de sévices. Après cela, ils nous conduisent chez nous, je dis mais j'ai ma patrole. Je ne savais pas que nos voitures avaient été enlevées et amenées au camp de la gendarmerie. Tout ce que j'avais dans ma voiture avait été enlevé. Une fois chez moi, ils m'ont formellement interdit de dire le traitement qui m'a été infligé autrement, ils reviendraient me chercher. J'ai été admis à la clinique pendant une partie de la journée et j'ai ensuite convoqué la presse chez moi et j'ai relaté tout ce qui nous est arrivé. Le lendemain, tous les journaux ont repris tout repris les faits tels qu'ils se sont passés. Plus tard je suis devenu premier ministre, mais je n'ai jamais retrouvé ma voiture.

Cette séquestration a eu tellement d'échos dans le monde que c'est en ce moment là que les français et les allemands ont décidé de nous inviter à Colmar qui a été un échec.

Toisième événement, c'est le 25 janvier 1993. C'était dans ma maison que les leaders s'étaient retrouvés puisque j'habitais tout près de la place féau. A l'exception de Gnininvi tout le monde était là. Gnininvi était chez lui pour coordonner les choses avec Agbéyomé, puisqu'il avait des informations que les choses allaient mal, pendant que nous attendions Gnininvi chez moi. Nous étions là avec une bougie pour accueillir nos hôtes de marque, le ministre français de la coopération et le ministre adjoint des affaires étrangères d'Allemagne qui étaient partis en avion à Pya pour rencontrer le chef de l'Etat.

Nous avions prévu pour eux, une réception populaire pour qu'ils puissent aller dire à l'extérieur ce que voulait le peuple togolais. Il y avait une foule considérable, mais le temps passait. Gnininvi n'arrivait pas je lui téléphone et il me dit que l'avion n'a pas décollé de Niamtougou, il faudrait qu'on y aille pour attendre des heures. Je reçois ensuite un coup de fil du syndicaliste Gbikpi qui me dit "Édouard, les gens commencent à s'impatienter, ils vous attendent, ils risquent de se disperser". Je lui dis de les rassurer que nous allons arriver. Par la suite je reçois encore de lui un autre coup de fil où il me dit qu'il y a des coups de feu, que les militaires sont là, que la foule court de partout etc. Il s'est mis à l'abri et j'ai informé les camarades et tout le monde a décidé de rentrer chez soi.

Le bilan fut lourd en pertes de vies humaines, on a vu des femmes âgées essayant de grimper des murs, pour tomber dans des maisons. Les images de cette affaire existent. Le bilan matériel était encore lourd, toutes voitures qui ont ramené des délégations et qui étaient là, surtout deux doubles cabines de l'UTD, mon parti que je mettais à la disposition du codell pour des manifestations de cette nature, ont été brûlés, sans compter la patroule de la séquestration et ma maison.

En ce qui concerne le coup d'Etat des 5,6 et 7 janvier 1994, je voudrais ceci. En ces périodes, nous ne nous couchions pas à la maison. Un soir j'ai été dans la maison de mon ami Ernest Kponton qui me dit "Edouard, on ne va pas se coucher ici cette nuit parce que je viens d'être informer que les gens savent que c'est ici que nous allons nous coucher". Je lui demande on va alors où, il me dit j'ai une autre maison, on va y aller. Cela me gênait. Une fois la bas je suis tombé malade ce qui a fait que je suis resté dans cette maison pendant au moins trois jours. C'est en ce moment qu'il y a eu un coup d'Etat, alors qu'on était à un mois des élections législatives. Par la suite, je vois à la télé que mon ami Kponton a été séquestré par des éléments incontrôlés j'ai appelé le colonle Séyi Mèmène qui est allé lui sauver la vie.

Mais l'épouse de Kponton a fait déclaration à la télé affirmant que son mari était membre de l'UTD, (ce qui est faux) que le président de l'UTD avait l'habitude d'aller dans cette maison etc. Le problème c'était que dans cette maison, on a retrouvé des armes entreposées par le jeune Kouvahey et on veut simplement m'impliquer dans cette affaire de coup d'Etat. On me fait ensuite convoquer par un juge instruction qui a élu son bureau au camp gendarmerie et qui veut m'écouter comme témoins. Aussitôt je prends un avocat parisiens, Me Bonazelle qui depuis Paris à commencé à tempêter et une fois à l'aéroport il fait une conférence de presse

tonitruante. L'affaire était devenu complexe, c'est comme cela que j'ai été blanchi dans cette affaire.

Cinquième point, c'est la perquisition qui a eu lieu à mon bureau. J'avais rendu ma démission à la suite des élections partielles en 1993 qui ont vu les 3 sièges invalidés par la cour constitutionnelle, récupérés complètement par le RPT. Avec ses trois sièges récupérés par le RPT, le premier ministre n'appartenait plus à une majorité présidentielle de l'opposition. Aussitôt les résultats proclamés, je remets ma démission au président Eyadéma. Un jour j'étais à une réunion chez Monsieur Adouayom où il y avait des dirigeants des partis politiques de l'opposition quand j'ai reçu un coup de fil m'indiquant que mon quartier était envahi par les militaires qui sont en train de perquisitionner mes bureaux. J'informe les camarades, j'arrive chez moi tout est bloqué par les militaires qui ne voulaient pas me laisser entrer à mon domicile.

J'aperçois le commandant Yark qui était en tenu civile. Il fait signe à ces éléments de me laisser entrer. Il me dit qu'ils ont eu des informations et ils sont venus perquisitionner. Je dis où? Il me dit au rez de chaussée, je lui dis "il y a l'étage pourquoi vous ne perquisitionnez pas là aussi? Je lui demande de me suivre, il me suit et je lui ouvre toutes les portes du haut, il n'y avait rien comme armes. Je descends ensuite passablement furieux. Il partait lorsque je me suis mis à vociférer sur lui et je lui ai demandé de quel droit il était venu chez moi sans me prévenir. J'ai demandé à avoir un rapport de cette perquisition que je n'ai jamais reçu.

Dans la foulée j'ai appelé le chef de l'Etat en personne on a refusé de me le passer. Je lui ai alors fait un fax, il ne m'a rien dit mais j'ai appris par les ambassadeurs qu'il dit que je l'ai insulté dans le fax. Ce qui n'est pas vrai. j'ai été raide et sévère, mais je ne l'ai pas du tout insulté et je ne saurais jamais insulté un chef d'Etat en exercice. Alors pourquoi je tiens à cet épisode, c'est parce que quand vous avez commencé vos audiences, il y a une déclaration d'un ancien secrétaire général du RPT, M. Amérégnao qui disait que les opposants ont des armes qu'on n'a qu'à voir chez Edem Kodjo. Cela m'a fait un tour. je n'ai jamais possédé d'armes, je ne sais pas comment on manipule une arme.

Quand j'ai été nommé premier ministre on m'a apporté un revolver, j'ai demandé ce que j'allais en faire. Ils m'ont dit que c'est d'usage qu'un premier ministre ait toujours une arme chez lui. Dès que j'ai rendu ma démission le même Tidjani qui m'avait amené l'arme est revenu la chercher.

Ce que je dois dire pour conclure tout cela, c'est qu'en 2005, il y a eu des événements dans lesquels je n'étais pas impliqué directement. J'étais sur ma terrasse en train de suivre la télévision quand il y a eu la proclamation des résultats suivi d'un brouhaha considérable dans la ville, les gens ont crié un partout, je n'ai mis le pied dehors donc je ne sais pas qui a fait quoi. Par contre ce que je sais c'est que c'est moi qui ai eu à gérer tout cela en tant que premier ministre. le sort des réfugiés, les discussions avec le HCR, les difficultés à convaincre les réfugiés qu'ils peuvent revenir etc. Donc pour ces événements de 2005, je n'ai aucun élément à apporter à votre connaissance.

Ce que je voudrais dire pour finir, c'est que j'ai pardonné tout ce qui est arrivé depuis très longtemps. J'ai les meilleurs rapports avec Monsieur Yark aujourd'hui, si je lui téléphone pour un problème de sécurité, il me le résout. C'est des hommes qui parfois ont agi sur ordre. Il était très gêné quand j'ai commencé à vociférer, il avait été très courtois pendant toute la procédure de perquisition et c'est des gens qui ont exécuté des ordre sans forcément en être convaincus. ma religieux ne me permet pas de garder tout cela.

Vers la fin de sa vie, j'avais de très bonnes relations avec Eyadema, le président Ouphouët-Boigny nous a réconcilié de gré ou de force.

Voilà Monseigneur, mesdames et messieurs, ce que je connais de l'histoire de notre pays dans ces années de braises. J'ai tenu à les partager avec vous sans aucune animosité. C'est l'histoire de notre pays qui a voulu cela, ne faudrait pas que nous gardions rancœur les uns contre les autres, je me suis forgé une philosophie, elle sera intangible.

Témoignage de Kissèm Tchangai Walla devant la CVJR

Qu'il me soit permis d'abord par cette opportunité qui m'est offerte de présenter mes excuses à tous ceux que j'ai pu offenser par mes actes posés lors de mes multiples postes de responsabilité que j'ai occupés au sein du gouvernement. Je voudrais aussi, je l'avais fait au cours de nos rencontres bilan avec les CELI, présenter mes condoléances aux familles éplorées, ma compassion aux victimes des violences survenues avant, pendant et après les élections de 2005.

Je voudrais avant toute chose présenter le contexte dans lequel les

élections de 2005 se sont déroulées et je voudrais avec votre permission citer les résultats de nos investigations.

La crise de succession du feu président de la République a donné l'occasion à l'explosion des frustrations difficilement contenues. Naissance d'un conflit entre la continuité d'un système et l'espoir d'une alternance suscitée. C'est dans ce conflit né de la volonté pour les uns de garder et pour les autres d'arriver au pouvoir à tout prix, y compris la violence physique que les élections de 2005 vont avoir lieu. La Constitution doit être respectée, a réclamé la population par des manifestations de rues. Donc démission de Faure Gnassingbé, élection présidentielle dans les soixante jours selon l'article 65 de la Constitution. L'article 4 du code électoral du 21 janvier 2005 dit bien que le ministère de l'intérieur est chargé de l'organisation des différentes référendaires et électorales. L'autorité administrative indépendante, la CENI, veille au respect de la loi électorale et est chargée du suivi, du contrôle, de la supervision du processus électoral. En d'autres termes, le ministère de l'intérieur organise les élections et la CENI supervise ces élections et donne les résultats provisoires qui doivent être confirmés par les juges de la cour constitutionnelle. Alors comment était composée la CENI et comment a-t-elle fonctionné en 2005? L'article 15 du code électoral indique que la composition de la CENI est constituée de 13 membres, 5 de l'opposition, (CPP, PDC, CAR, UFC, CDPA), 5 pour la majorité, 2 pour la société civile (GF2D, REFAMP) et un magistrat. Je représentais le REFAMP au sein de cette CENI. Tous ces membres devaient élire en leur sein au bureau, à savoir le président, le vice-président, le rapporteur et le rapporteur adjoint. Avant de prendre fonction, les membres de la CENI devaient être nommés par l'Assemblée, ce qui a été fait le 23 février 2005. Ces membres devaient suite prêter serment avant d'être renvoyés à l'exercice de leur fonction. La prestation de serment a été faite le 28 février 2005 devant la Cour constitutionnelle à l'exception du CAR, de l'UFC, de la CDPA, de la GF2D dont les mandants se refusaient d'aller aux élections dans les soixante jours constitutionnels.

Le 28 février 2005, il y a eu l'adoption du règlement intérieur avec le bureau d'âge. Il faut dire que sur les 13 membres, sept suffisaient pour que la commission tienne les réunions et prenne des décisions et nous étions plus de 7 dans la commission, donc l'absence des autres qui n'ont pas prêté serment n'empêchait pas la CENI de dérouler ses activités. Après l'adoption du règlement intérieur, la CENI s'est transportée dans les locaux du ministère de l'administration territoriale puisque c'est avec ce département que le travail devait se faire et c'est là que l'élection du bureau a été faite. Je voudrais signaler que pour cette élection, chaque

partie politique voudrait la présidence de la CENI. Et comme ils ne s'entendaient pas, ils se sont en fin des rabattus sur la société civile, c'est-à-dire sur les membres du REFAMP puis que la GF2D et les autres membres de l'opposition avaient déjà refusé de siéger. C'est ainsi que j'ai été élue présidente de la CENI en 2005. Après cette élection, il y a eu l'adoption du budget, la formation des sous commissions et le déroulement du chronogramme des élections avec le ministre de l'intérieur de l'époque. Entre temps les retardataires ont voulu rejoindre le groupe sans prêter serment et j'ai répondu qu'il n'est pas possible que dans une même commission, certains membres prêtent serment et d'autres non. Les décisions dans une telle situation seront anticonstitutionnelles et je les ai renvoyés à la cour constitutionnelle. Finalement ils ont prêté serment et ils ont pris fonction à nos côtés. Le 8 mars, les CELI qui sont nos délégués au niveau périphérique ont été installés. Il y avait eu 31 CELI, issues de 30 préfectures et de la commune de Lomé.

La composition de ces CELI est règlementée par l'article 28 du code électoral et indique que le président doit être un magistrat, deux membres de la majorité et deux membres de l'opposition. Il était entendu que le président étant d'office président, que le poste de vice président et de premier rapporteur soit répartis entre la majorité et de l'opposition. Je précise que les CELI ont pour mission, entre autres, d'assurer l'exécution des décisions de la CENI, de veiller à la régularité et à la transparence du scrutin, de superviser les opérations de révision des listes électorales et de distribution des cartes et de rendre compte à la CENI. Au fur et à mesure que les CELI rencontraient des difficultés sur le terrain, le compte rendu était directement fait à la CENI qui saisissait à son tour le ministère de l'intérieur pour les corriger.

Il y a aussi les comités administratifs qui ont été installés mais cela relevait des prérogatives du ministère de l'intérieur. La centralisation des résultats des urnes était bien sûr assurée par les CELI qui recueillaient ces résultats auprès des présidents des bureaux de vote et qui les transmettaient à la CENI.

La CENI a ensuite assuré l'élaboration des guides pour former les membres des CELI, et d'autres textes devant servir au déroulement des activités de la CENI.

Les membres des bureaux de vote étaient nommés par le ministère de l'intérieur mais les représentants des CELI dans les bureaux de vote étaient désignés par les CELI. En dehors de ceux-ci chaque candidat avait son représentant dans les bureaux de vote.

les résultats des élections partent des bureaux de vote avec des procès verbaux signés et convoyés au siège des CELI par des véhicules mis à disposition par la CENI. Ces résultats sont ensuite transmis à la CENI dans un délai de 48 heures. Chaque CELI avait son faxe avec un code spécial pour envoyer les résultats.

A la CENI, nous étions organisés en binôme opposition-majorité pour le contrôle des résultats faxés par les CELI. Nous procédions ensuite aux calculs de ces résultats avant de les envoyer à la saisie dans un bureau qui était tout près de la salle de plénière. Seuls les représentants de la majorité et de l'opposition avaient le droit d'accéder à ce bureau de saisi. Le traitement de ces faxes avec les représentants de l'opposition a continué jusqu'au mardi après midi et les résultats qui tombaient était largement favorables au candidat Faure Gnassingbé. A partir de l'après midi du mardi 25 avril, les membres de l'opposition ont commencé à faire défection. Malgré cette défection, nous avons continué à recevoir les résultats et à les traiter. Après la confrontation des résultats avec les procès verbaux originaux transmis par les présidents de CELI, nous faisons la consolidation et ensuite la compilation. La compilation finale a été faite le mercredi matin après avoir reçu les procès verbaux de la CELI de Yoto. Nous avons ensuite fait un premier jet de ces résultats dans un rapport qui devait être adopté en plénière avant la publication des résultats provisoires.

Les résultats provisoires ont été adoptés en l'absence des représentants de l'opposition qui ont quitté la salle de la plénière, mais les membres restants dépassant 7, nous avons adopté les résultats que nous avons ensuite publiés. Ceux-ci donnaient vainqueur le candidat Faure Gnassingbé.

Je voudrais dire qu'il peut y avoir des erreurs, mais ces erreurs ne pouvaient jamais inverser les résultats qui ont été proclamer. La CENI avait la latitude de former un comité pour le règlement à l'amiable du contentieux, mais vu l'atmosphère dans laquelle nous travaillons, vous pouvez concevoir que ce n'était pas possible qu'il ait, une commission de cette nature. La CENI après cette proclamation devait déposer ces résultats à la cour Constitutionnelle qui est le seul juge de ces résultats. ce qui a été fait dans un délai de 8 jours avec les plaintes déposées par les différents candidats et les partis politiques.

Je voudrais dire ici qu' au cours de ces élections, j'ai eu des pressions sérieuses et répétées me poussant à la démission avec comme prétexte, le

climat qui n'était pas apaisé. j'ai beaucoup réfléchi et j'ai compris que ma démission ne stopperait pas le processus parce que le code électoral prévoit en son article 20 que l'élection du président est fait par ses pairs au sein de la CENI. Si je démissionnais, les autres membres allaient élire un autre président pour me remplacer. Même si toute la CENI démissionnait, le processus devait suivre son cours puisque le code électoral en son article 37 a prévu qu'en cas de démission ou de dysfonctionnement de la CENI, il y avait processus qui devait être déclenché par saisine de la cour constitutionnelle par le gouvernement et la cour constitutionnelle devait à son tour saisir la cour suprême qui va désigner des juges qui allaient jouer le rôle de la CENI.

Etant donné que la CENI ne fait que superviser les élections, tant que l'organisateur, c'est-à-dire le ministère de l'intérieur continuait à exécuter le processus électoral, la CENI devait être là pour superviser ces activités. Le ministère de l'intérieur a continué ses activités jusqu'à l'avant veille des élections où le ministre a démissionné et il a été remplacé aussitôt par un autre ministère. L'arrêt de la procédure électorale se trouvait ailleurs qu'à la CENI, peut-être au niveau des mandants ou au niveau de l'administration électorale c'est-à-dire le gouvernement.

Il y a eu également un problème d'encre indélébile. Le processus veut que la CENI mette à la disposition du ministère de l'Intérieur, l'encre indélébile. Nous faisons appel à des offres et chacun vient avec un échantillon d'encre que nous vérifions au niveau des services compétents de l'université. Dès qu'on a vu l'encre venir, certains membres ont diffusé que la CENI avait acheté l'encre non indélébile pour livrer au ministère de l'intérieur. Ce qui n'était pas le cas. L'encre qui a été retenue et qui a servi à l'élection a été commandée en Inde et bien testée par en présence des représentants de NDI. Sa réception à l'aéroport a été faite en présence de tous les membres de la CENI et diffusée sur les médias.

Il y a eu aussi le problème d'urne transportée par les militaires. Je voudrais dire à ce sujet ceci. J'étais dans mon bureau avec Alioun Tine et un autre observateur quand j'ai reçu l'appel du président de la CELI de Lomé commune qui me disait ceci. "la population est venue casser et chasser les gens dans les bureaux de vote, nous voulons prendre les urnes pour aller les sécuriser". Je répétais à chaque fois ce que le disait le président de la CELI pour que les observateurs entendent et qu'ils réagissent.

Effectivement ils m'ont dit ceux-ci: "Si vous transportez les urnes, on vous dira que vous voulez frauder, il faut laisser les urnes sur place". C'est ce que j'ai répété au président de la CELI: "Laisse les urnes sur place, si on

casse, vous faites le rapport dans votre procès verbal des bureaux où les urnes ont été cassées, ces résultats ne seront pas pris en compte.

Voilà comment nous avons travaillé pour aboutir à la proclamation des résultats.

FIN/